

COMPTE-RENDU DES DEUX CHSCT DU 12 JUIN 2018

LE MATIN : NUL PART AILLEURS

L'APRES-MIDI : L'ECOLE DES FANS

Après bien des incertitudes sur la tenue d'un CHSCT spécial INSEE, demandé puis oublié, nous voici enfin droit au but.

Première déception, deux invités sont aux abonnés absents du générique. Les sièges de notre médecin de prévention Mme Fort, et de notre Inspecteur Santé et Sécurité au Travail M Spettel restent désespérément libres.

Qu'à cela ne tienne, nous deux représentants de l'INSEE messieurs Creusat et Fischer en valent le double, tellement il nous ont « saouler ». Il nous en faut plus que la bière Fischer. Comme duos célèbres, ce n'est pas comme comiques qu'ils auraient fait fortune. Nous leur conseillons plutôt la rengaine populaire.

D'ailleurs, ils ont transformé notre demande d'expertise sur la réforme territoriale appliquée à l'INSEE en ritournelle sans fin. Petit historique : demande expertise le 15/12/2015, refus de M Creusat du 11/01/2016, confirmation du bien fondé de l'expertise par l'Inspecteur du travail du 15/09/2016, nouvelle réponse de M Creusat du 02/11/2016, puis disparition dans le triangle des Bermudes ministériel.

En réalité, cette réforme territoriale fût uniquement l'occasion pour les instances dirigeantes de l'INSEE d'accélérer une opération de suppressions de postes et de travaux en faisant porter la baisse d'effectif sur les directions régionales qui fusionnent. Ce n'était pas acceptable. La disparition des SED (Service Etudes et Diffusion) et d'une partie des SAR (service Administration des Ressources) est une décision politique de la direction pour amplifier la baisse des effectifs déjà programmée dans les SES (Services Statistiques) et les fonctions RH.

Les représentants de L'INSEE sont de bons petits soldats. Ils n'ont pas fait preuve d'une grande initiative. En effet, avec celle de Nancy, 6 demandes d'expertise externe (CHSCT de Lille, Amiens, Dijon, Caen et Rouen) ont été faites. Les Directions régionales les ont toutes refusées, et elles ont toutes disparues dans les méandres administratifs.

C est exactement le même parcours du combattant, pour les fiches de signalement qui n'arrivent jamais au CHSCT.

Mais comme nous chante M Creusat, à quoi bon une expertise. Il a créé dans notre bonne ville de Nancy des missions à forte valeur ajoutée intellectuelle comme « nul part ailleurs ils en existent ». Ni plus ni moins que des pôles nationaux. Mazette !!! Seulement c'est sans compter sans la fonte des glaces aux pôles, ceux de M Creusat ne comptant que deux ou trois personnes. Ce n'est pas cela qui va sauver la France et encore moins le site de Nancy.

Alors quand on ose qualifier le rapport de l'Inspection du Travail de « lacunaire et souvent erroné », quels qualificatifs pourrions nous attribuer aux réponses de M Creusat. Si ce n'est manque de réflexions, absence d'évaluation des risques, de mise en place de moyens s'inscrivant dans une véritable prévention primaire. Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est le représentant du Bureau Santé et Sécurité au Travail, Mr Spettel.

Rappel de la procédure prévue à l'article 24 du CHSCT :

"Si l'administration refuse la désignation d'un expert, elle doit motiver son refus et sa décision motivée doit être communiquée au CHSCT Ministériel".

Renseignements pris auprès de M Spettel (ISTT) et auprès de nos instances nationales, votre décision motivée, M Creusat, n'a jamais été communiquée au CHSCT Ministériel. Ceci est la preuve de votre comportement lacunaire et erroné souligné par Solidaires Finances. Il est vrai que cette question n'était pas à hauteur de la « forte valeur ajoutée intellectuelle » tant prônée par M Creusat.

Ne dit on pas que « L'intellectuel est un homme qui attend impatiemment la contradiction ».

Nous n'avons pas le monopole des bonnes phrases et M Creusat dédramatise les problèmes propres de l'INSEE, en lâchant : « Ne vous plaignez pas, nous ne sommes pas dans une multinationale Américaine ». Heureusement pour lui, ce n'est pas dans ce type de société que le Boss tolérerait qu'un dossier traîne depuis plusieurs années, que le siège de sa société soit laissé en friches, qu'après une année de travaux de désamiantage, il faille recommencer pour l'escalier de secours. Au secours !

Complétons nos propos, n'est pas forcément moderne celui qui cite en exemple ce genre de monde où l'argent est le curseur social. Pour preuve, nous pourrions reprendre à notre compte le discours de Jean Jaurès à la Chambre des députés le 19 juin 1906 :

« Oui, monsieur le ministre, la violence, c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges.....

.....

Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité, d'un conseil des ministres ou d'un comité de direction, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates, ils décident....

....

Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité ».